



## Appel à candidatures

### Mission d'appui artistique au sein de l'APEI de Soissons

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste du domaine des **arts plastiques** interrogeant la notion de **l'expression** au bénéfice des publics et des professionnels de l'IME et du SAMSAH de l'APEI de Soissons sur la période **du 27 avril au 19 juin 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

**25 novembre 2019**

## **Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?**

---

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APEI de Soissons accompagnant des publics en situation de handicap.

### **La résidence-mission :**

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

### **Elle se décline en 2 phases :**

#### **1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IME de Belleu et du SAMSAH à Soissons<sup>1</sup>.**

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

#### **2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.**

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

---

<sup>1</sup> IME : institut médico-éducatif / SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

## Objet et enjeux

---

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'APEI de Soissons souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IME de Belleu et du SAMSAH à Soissons.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- **favoriser l'émergence de nouvelles pratiques :** souvent approchés de manière « consumériste », l'art et la culture sont très souvent utilisés dans les structures comme outils éducatifs voire thérapeutiques ou comme moyens occupationnels. Accueillir un artiste en résidence, c'est permettre de nouvelles rencontres, de nouvelles interactions et une nouvelle manière de considérer l'autre, ce qu'il fait, et ce qu'il est ;
- **soutenir le processus d'inclusion en cours en valorisant les potentiels.** Les enfants et les adultes accompagnés sont souvent définis au travers de leurs difficultés, cependant, grand nombre d'entre eux possèdent des capacités et compétences peu exploitées ;
- **favoriser les échanges, s'ouvrir à l'autre et à la richesse de sa différence.** Accueillir un artiste, c'est faire entrer le milieu ordinaire au sein du médico-social. Habituellement, il convient souvent aux personnes accompagnées de faire l'effort d'aller vers le milieu ordinaire et de s'y adapter. Ici, la démarche inversée permettra au milieu artistique de venir s'interroger sur la vie quotidienne des enfants et adultes porteurs de handicap et de venir s'intéresser à leur monde trop souvent méconnu ;
- **transformer les regards :** Regards portés sur le handicap, par les professionnels et la société, regards des personnes accompagnées sur elles-mêmes et qui souffrent souvent d'un manque de confiance en elles. Regards que portent sur eux-mêmes les différents univers que sont l'art et la culture d'une part et le médico-social d'autre part.
- **transformer le travail de réseau local :** Favoriser la transversalité et un décroisement entre structures associatives d'un même territoire et favoriser la transversalité avec le « milieu ordinaire ».
- **favoriser l'émergence d'une société plus solidaire et plus inclusive.** Les professionnels prennent progressivement conscience d'un besoin réel d'ouverture sur l'extérieur.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel du domaine des arts plastiques**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de **l'expression**.

Cette thématique a été imaginée à partir du constat suivant ; les personnes accueillies au sein des structures médico-sociales se questionnent souvent quant aux marques de rejet qu'elles peuvent subir, qu'elle que soit leur conscience du problème. Certains enfants ou adultes se projettent plus tard dans des rôles sociaux qu'ils ne pourront pas atteindre faute d'adaptations de l'environnement social immédiat (par exemple : une jeune fille avec TSA se voit « artiste professionnelle » mais les formations ne lui sont pas accessibles étant donné son degré de handicap, et ce malgré un réel talent. Inversement, certaines personnes par manque de confiance en elles n'ont pas conscience de leur potentiel).

## **Eléments organisationnels et financiers**

---

La durée de la résidence-mission est de **8 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **27 avril au 19 juin 2020**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

**Le budget maximal** disponible pour cette MiAA (salaire de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **10 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'Apei de Soissons sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

## **Contexte**

---

### **Présentation de l'association gestionnaire : APEI de Soissons**

L'APEI de Soissons est née en avril 1960 sous l'impulsion d'une dizaine de parents et de familles d'enfants souffrant d'un handicap mental. Le premier objectif de l'association était de permettre aux familles de se faire connaître, de se rencontrer et de rechercher ensemble les moyens de mettre en place un service pouvant accueillir des personnes handicapées afin de les aider, par des méthodes appropriées, à vivre, progresser et sortir d'un isolement douloureux pour toute la cellule familiale.

L'APEI de Soissons représente aujourd'hui :

- 200 familles adhérentes dont les enfants fréquentent les structures de prise en charge.
- 371 enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux accueillis.
- 226 salariés
- 11 établissements et services implantés sur 17 lieux différents à Soissons, Belleu, Crouy, Fontenoy et Vailly-sur-Aisne.

Dès la création de l'APEI de Soissons, il est mentionné dans le Journal Officiel du 16 avril 1960 : « L'Association Les PAPILLONS BLANCS dont le but est : grouper, conseiller, diriger et aider par tous les moyens les familles éprouvées, en vue du développement de leurs enfants ».

Aujourd'hui, l'association a une mission de gestionnaire de service public confiée par les pouvoirs publics pour les 11 établissements et services de l'association. Elle est également membre de l'Unapei, association nationale reconnue d'utilité publique qui regroupe 500 associations de bénévoles et de professionnels.

L'APEI de Soissons « Les Papillons Blancs » accompagne les personnes en situation de handicap mental tout au long de leur vie : accueil en Institut-Médico-Éducatif (IME) ou en Section Autisme pour les enfants et les adolescents, travail en ESAT dans l'un des 6 ateliers pour les adultes qui le peuvent, solution d'hébergement temporaire ou permanent et accompagnement à la vie sociale en fonction du handicap de chacun.

### **Les établissements concernés par le projet :**

- **IME et Section Autisme de Belleu** : Enfants, adolescents et jeunes adultes déficient intellectuels ou autistes, agglomération Soissonnaise et territoires ruraux dans un rayon de 30 km autour de Soissons
- **SAMSAH de Soissons** : Adultes déficients intellectuels ou autistes, agglomération Soissonnaise et territoires ruraux dans un rayon de 30 km autour de Soissons

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

### **Candidature**

---

**Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 25 novembre 2019 :**

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- Un curriculum vitae ;
- Un dossier artistique ;
- Un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : [f.guerin@apeisoissons.fr](mailto:f.guerin@apeisoissons.fr) et [ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr). Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA APEI de Soissons / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 20 décembre 2019.

## Annexes

---

### Composition du comité de pilotage

- Morgane GIVRY, chef de service SAMSAH et SAMSAH.A
- Fabienne GUERIN-BOUDJEMAÏ, directrice Espace Enfants, Adolescents et Jeunes Adultes (dont relèvent l'IME et la Section Autisme)
- Kaddour SAHLI, directeur Espace Habitat et Vie Sociale (dont relèvent le SAMSAH et le SAMSAH.A)
- 2 jeunes accueillis sur l'IME
- 2 adultes accueillis sur le SAMSAH
- Corinne GILORMINI, chef de service IME et Section Autisme, **coordinatrice générale de la MiAA**
- Marie-Laure DESCARSIN, éducatrice spécialisée, SAMSAH, **référente opérationnelle**
- Pierre-Laurent TIXIER, éducateur spécialisé, Section Autisme, **référente opérationnelle**
- *En tant que membres invités, Audrey ARDOUIN et Claire GOUELLEU, chargées de mission Culture-Santé DRAC/ARS HDF*

# I.M.E. DE BELLEU

## Public accueilli

- ↘ Jeunes de 3 à 20 ans ou plus, déficients intellectuels.
- ↘ Agrément : 95 places

## Caractéristiques

- Régime : semi-internat
- Jours d'ouvertures : 210 jours/an pour l'année 2018
- Horaires d'ouvertures : 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi
- Secteur Géographique : dans un rayon de 30km autour de Soissons – ramassage assuré matin et soir, par circuits de transports (bus).

## Coordonnées

37, Rue du Bal Champêtre 02200 BELLEU  
BP 90233 02206 SOISSONS CEDEX  
☎ 03.23.73.84.60 - 📠 03.23.73.84.68

## Vocation de l'Etablissement

Accueil et prise en compte des Jeunes déficients intellectuels dans le cadre d'une action à la fois éducative, thérapeutique, pédagogique et professionnelle.

Le but à atteindre étant l'acquisition de la plus grande autonomie possible et l'adaptation à la réalité sociale environnante.

Les enfants sont accueillis sur 4 groupes.

- ⇒ Groupe des Petits : 3 – 12 ans
- ⇒ Groupe des Moyens : 12 – 15 ans
- ⇒ Groupe des Grands : 15 – 20 ans ou plus (Amendement Creton)
- ⇒ Groupe Professionnel : 17 – 20 ans ou plus (Amendement Creton)
- ⇒ 1 unité d'enseignement composée de 4 Professeurs des écoles.

## Le Personnel

- ⇒ Le personnel Educatif (chefs de service éducatifs - Educateurs spécialisés – Moniteurs-Educateurs – Educateurs sportifs – Educateurs Techniques Spécialisés – Aide Médico Psychologique)
- ⇒ Le Personnel Pédagogique (4 Professeurs des écoles)
- ⇒ Le Personnel Médical et Paramédical (Psychiatre – Psychologues – Médecin généraliste – Infirmière – Aide-soignant)
- ⇒ Le Personnel d'Administration et de Service Général (Directeur - Secrétaires – Agents de service – Ouvriers de maintenance – Conducteurs de bus etc...)

# SECTION POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS AUTISTE DE BELLEU

## Public accueilli

↳ Jeunes de 3 à 20 ans Autistes.

↳ Agréments : 8 places

## Caractéristiques

- Régime : semi-internat
- Jours d'ouvertures : 210 jours/an pour l'année 2018.
- Horaires d'ouvertures : 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi
- Secteur Géographique : dans un rayon de 30km autour de Soissons – ramassage assuré matin et soir, par circuits de transports (bus) et véhicules légers.

## Coordonnées

31, Rue du Bal Champêtre 02200 BELLEU  
BP 90233 02206 SOISSONS CEDEX  
☎ 03.23.73.84.60 - 📠 03.23.73.84.68

## Vocation de l'Etablissement

Accueil et prise en compte des Jeunes Autistes dans le cadre d'une action à la fois éducative, thérapeutique, pédagogique et professionnelle.

Le but à atteindre étant l'acquisition de la plus grande autonomie possible et l'adaptation à la réalité sociale environnante.

## Le Personnel

- ⇒ Le personnel Educatif (Chefs de service éducatif - Educateurs spécialisés – Moniteurs-Educateurs – Educateurs sportifs)
- ⇒ Le Personnel Pédagogique (Professeurs des écoles)
- ⇒ Le Personnel Médical et Paramédical (Psychiatre – Psychologue – Médecin généraliste – Infirmière)
- ⇒ Le Personnel d'Administration et de Service Général (Directeur - Secrétaires — Agents de service – Ouvriers de maintenance – Conducteurs de bus)



# SAMSAH

## **Public accueilli (capacité : 26 places)**

Le SAMSAH accompagne des personnes adultes handicapées dont les déficiences et incapacités nécessitent, dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager :

- Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie
- Des soins réguliers et coordonnés
- Un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert

Le projet personnalisé comprend tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion
- Le suivi éducatif et psychologique
- La dispensation et la coordination des soins médicaux et paramédicaux à domicile ou un accompagnement favorisant l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre
- Un accompagnement et suivi médical et paramédical en milieu ordinaire de vie, y compris professionnel

Ces prestations doivent être formalisées dans le cadre d'un document individuel de prise en charge. Le SAMSAH peut venir en aide aux familles en proposant d'accompagner leur enfant dans les démarches extérieures, pour les rendez-vous médicaux etc...l'objectif étant de favoriser la socialisation et l'autonomie de la personne handicapée tout en soulageant les parents.

Il s'agira pour d'autres, de travailler avec la personne handicapée en vue d'une distanciation progressive avec la famille et la recherche de l'orientation la mieux adaptée à sa situation.

Le SAMSAH offre une nouvelle alternative aux personnes hébergées en foyer puisqu'il propose un accompagnement suffisamment soutenu leur permettant de vivre seuls. Un soutien psychologique adapté à chacun facilite le passage souvent délicat de la vie collective à la vie autonome où la personne se retrouve face à elle-même dans un environnement parfois source d'angoisse.

Le SAMSAH assure une prise en charge adaptée à domicile alliant projet éducatif et coordination médicale. Il a pour mission d'inscrire ou de réinscrire la personne handicapée dans un projet de vie sociale, culturel, de loisirs et d'accompagnement médico-social dans son milieu naturel. Il organise les relations entre professionnels de la santé et ceux du social, coordonne leurs interventions, comprenant aussi celles des aides de la vie quotidienne (auxiliaires de vie, aides ménagères, etc...)

## **Caractéristiques :**

- Jours d'ouvertures : 254 jours
- Horaires d'ouvertures : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00 du lundi au vendredi
- Samedi et dimanche de : 14h à 19h
- Secteur Géographique : dans un rayon de 30km autour de Soissons

## **Coordonnées :**

1 Bis Rue Neuve St Martin  
02200 SOISSONS  
Tél. : 03 23 59 34 74

# SAMSAH

## POLE AUTISME

Le SAMSAH « Autisme » vient s'ajouter au SAMSAH déjà existant, par extension. L'agrément pour l'accueil de six personnes souffrant de TED ou de TSA est accordé en Janvier 2017. C'est un service qui s'adresse à des personnes présentant des troubles d'ordre autistique.

Ces personnes sont accueillies, quel que soit leur lieu de vie, en logement individuel ou en famille. Elles bénéficient d'un accompagnement social, éducatif et médical, repris, en détail, dans le cadre du projet personnalisé.

### **Situation Géographique**

Le SAMSAH « Autisme » est situé au cœur de la ville de Soissons :  
1 bis rue Neuve St Martin 02200 SOISSONS.

Le service met à la disposition des personnes accueillies :

- Un espace « Secrétariat/Accueil »
- Une salle d'activités.
- Un espace « répit ».
- Un bureau pour rencontrer le Psychologue et les Médecins.
- Une salle pour rencontrer les autres intervenants.
- Un bureau de cadre de direction.

### **Une équipe pluridisciplinaire**

- Directeur
- Cheffe de Service
- Secrétaire
- Médecin Coordinateur
- Infirmier
- Aides-Soignants
- Aide-Médico-Psychologique
- Educateurs Spécialisés
- Moniteur-Educateur
- Conseiller « E.S.F. »